

Délibération n° 2006/0781

Séance du 20 septembre 2006

**AVANT-PROJET D'AMENAGEMENT DU PÔLE D'ECHANGES
MULTIMODAL DE VERSAILLES-CHANTIERS**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France,
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France,
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France,
- VU** le contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, signé le 18 mai 2000,
- VU** le rapport n° 2006/0781,
- VU** l'avis de la commission des investissements et du suivi du contrat de plan du 13 septembre 2006 et de la commission de la démocratisation du 13 septembre 2006,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : l'avant-projet relatif à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Versailles-Chantiers, annexé à la présente délibération, est approuvé pour un montant de 80,178 M€ aux conditions économiques de janvier 2005, sous réserve d'approbation par la SNCF et RFF.

ARTICLE 2 : la SNCF est désignée maître d'ouvrage coordinateur du projet.

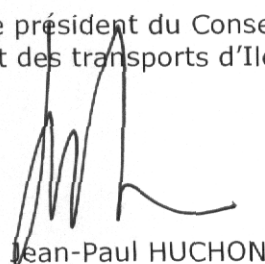
ARTICLE 3 : les maîtres d'ouvrage sont invités à engager les travaux de la première phase fonctionnelle, estimée à 69,180 M€ aux conditions économiques de janvier 2005, dans le respect des dispositions réglementaires, dans les meilleurs délais pour permettre une mise en service en 2012.

ARTICLE 4 : la convention de financement portant sur cette première phase, avec la Ville de Versailles, la SNCF, RFF, le Conseil Général des Yvelines, l'Etat, la Région d'Ile-de-France et le STIF, annexée à la présente délibération, est approuvée.

ARTICLE 5 : la directrice générale du STIF est habilitée à signer ladite convention.

ARTICLE 6 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Jean-Paul HUCHON